

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Sont compris dans la dénomination des objets encombrants ménagers :

Les objets volumineux exclusivement d'usages domestiques, qui par leur nature, leurs poids et leurs dimensions peuvent être chargés par deux personnes dans la benne, et dans la limite de 1,5m³ par habitation et par collecte, correctement conditionnés et déposés en bordure de trottoir dès la veille du jour de la collecte.

Poids maximum de l'objet : 80 kg
Longueur maximale de l'objet : 2 mètres
Volume maximum de l'objet : 1,5 m³

MOBILIERS D'AMEUBLEMENT, tels que :

Tables, chaises, sommiers, lits, matelas, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardin, parasol, etc...

CHAUFFAGES-SANITAIRES, tels que :

Radiateurs, chaudières démontées, lavabos, bidets, etc...

OBJETS DIVERS, tels que :

Vélos, poussettes, table à repasser, jouets, divers articles de cuisines, articles de sport, emballages non souillés, cartons pliés et ficelés, etc...

NE SONT PAS ADMIS

- Bidons de produits phytosanitaires,
- Pneumatiques,
- Batteries
- Pots de peintures, diluants, bidons d'huiles,
- Fils barbelés, grillage, piquets,
- Emballages souillés, seringues,
- Pièces détachées de véhicules, moteurs,
- Poutres, traverses,
- Gravats, décombres,
- Plaques amiante-ciment

Les déchets suivants ne seront plus ramassés dans le cadre de la collecte des objets encombrants :

Cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs, aspirateurs, machine à laver, fourneaux, poêles à mazout (réservoir vide), T.V, matériel HI-FI, cumulus, chauffe-eau etc...

Et de façon générale, tout objet qui par son poids ou sa dimension ne peut être chargé par deux personnes dans le camion (environ 80 kg).